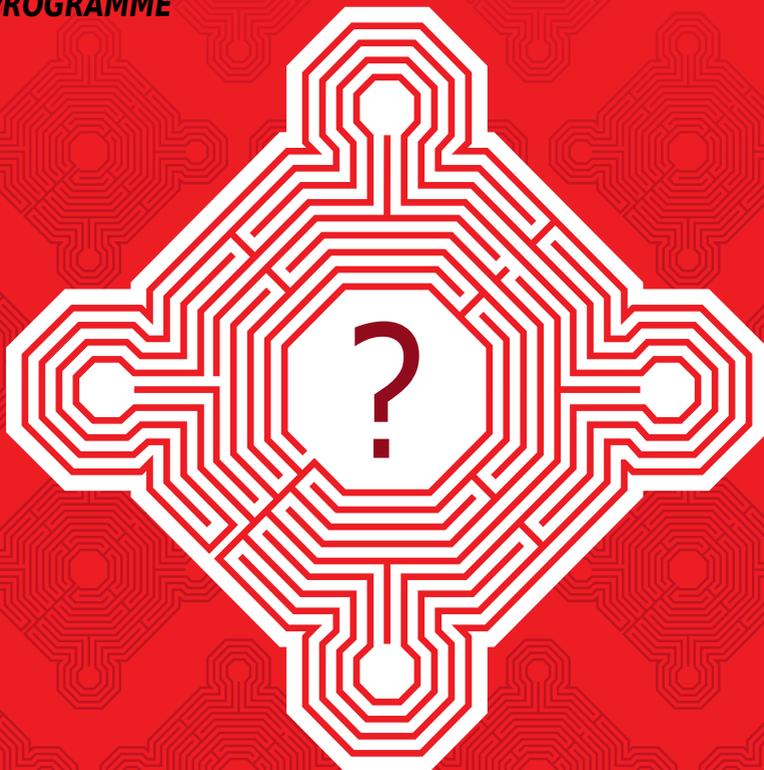


3^e édition des journées d'études
« Droit et gouvernance du patrimoine
architectural et paysager »

↘ **PROGRAMME**



QUELLE RÉFORME POUR LE DROIT DU PATRIMOINE CULTUREL BÂTI ?

Mardi 15 décembre à la Faculté de droit,
d'économie et de gestion – Université d'Angers
et mercredi 16 décembre 2015 aux Greniers Saint-Jean
Place du Tertre Saint-Laurent – 49 000 Angers

Le patrimoine culturel bâti bénéficie de plusieurs législations historiques dans la construction du droit du patrimoine :

- 1913 loi sur les monuments historiques (MH) et leurs abords (1943),
- 1930 : loi sur les sites classés ou inscrits,
- 1962 : loi sur les secteurs sauvegardés (SS),
- 1983-1993 : loi sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Les lois Grenelle ont vaguement fait évoluer ce dernier outil en imposant son remplacement par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), mais aujourd'hui le droit du patrimoine culturel bâti se trouve confronté à une nouvelle étape : le gouvernement a déposé au Parlement un **projet de loi CAP (liberté de Création, Architecture, Patrimoine)** dont les articles 21 à 27 souhaitent remodeler l'appareillage législatif précité, au nom de la modernisation et de la simplification du droit... Modification du régime des MH, transformation obligatoire des abords de 500 mètres, et surtout remplacement des SS, AVAP et ZPPAUP encore existantes en «**Cités historiques**» constitueraient des mutations majeures du droit du patrimoine. Mais le projet de loi semble également vouloir consacrer le rapprochement entre protection du patrimoine et droit de l'urbanisme, en pariant sur le «**PLU patrimonial**» (mais que contiendrait-il ?), en particulier pour l'intégration dans les planifications urbaines des sites du patrimoine mondial ou pour les dérogations aux règles de construction en espaces protégés pour des projets architecturaux de qualité.

Autant de sujets qu'abordera ce colloque, en cherchant à montrer les pleins et les creux d'une réforme à venir, dans une approche fortement juridique des dispositifs prévus, mais aussi au travers de tables rondes regroupant des acteurs stratégiques de la gestion et de la protection du patrimoine.



Mardi 15 décembre 2015 | 10h – 12h

Visite patrimoniale du futur secteur sauvegardé d'Angers
Déjeuner libre

Mardi 15 décembre 2015 | 13h30 – 18h

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Mots d'accueil par : Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion ;

Hervé RIHAL, Directeur du centre Jean Bodin, laboratoire de recherches juridiques de l'Université d'Angers ;

Benoit BASSI, Président de la Fondation pour les Monuments historiques ;

François PRIET, Directeur scientifique du GRIDAUH.

Introduction générale du colloque : Arnaud de LAJARTRE, Responsable scientifique des journées d'études, maître de conférences en droit public Université d'Angers

Avant-propos : *Le projet de loi CAP et les biens archéologiques immobiliers*

Vincent NEGRI, Chercheur CNRS à l'Institut des Sciences sociales du Politique, docteur en droit public

I – UNE NOUVELLE RESTAURATION DE LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS ABORDS

Présidence : Alain de la BRETESCHE, Président des Journées juridiques du patrimoine, Président délégué de la Fédération Patrimoine Environnement

1 – Un nouveau lifting pour une belle centenaire...

Jean de LAMBERTYE, Président de la Demeure historique

2 – Des abords historiques des « ronds de 500 mètres » à l'obligation de périmètres de protection modifiés : quelle histoire patrimoniale ?

Philippe TANCHOUX, Maître de conférences en histoire du droit, Université d'Orléans

3 – L'intégration du label « Patrimoine récent » dans le code du patrimoine : une vraie révolution ?

Line TOUZEAU-MOUFLARD, Maître de conférences en droit public, Université de Reims Champagne / Ardenne

Table ronde : Que faut-il encore changer à la loi du 31 déc. 1913 ?

Animateur : Paul IOGNA-PRAT, Administrateur territorial honoraire, docteur en droit, co-organisateur des journées d'études

Julien LACAZE, Vice-président de la SPPEF, docteur en droit

Bertrand PERRET, Avocat honoraire, fiscaliste du patrimoine

Armelle VERJAT, Docteur en droit, co-auteur de « La protection des monuments historiques »

Antoine LATASTE, Conservateur régional des monuments historiques, DRAC Pays de la Loire

Jean-Pierre BADY, Conseiller-maître honoraire à la Cour des Comptes, président du Conseil national des parcs et jardins, ancien directeur du Patrimoine au ministère de la Culture

Vin d'honneur au musée Jean Lurçat - Hôpital saint Jean

Dîner libre

Mercredi 16 décembre 2015 | 9h - 17h30

Greniers saint Jean

II – LES FUTURES CITÉS HISTORIQUES : FAC-SIMILÉS OU VRAIES CRÉATIONS ?

Présidence : Jean-Marie BRETON, Professeur émérite de droit public, Université des Antilles

1 – La création des Cités historiques, un nouvel instrument en remplacement des SS et ZPPAUP-AVAP

Pascal PLANCHET, Professeur de droit public – Université Lumière Lyon 2

2 – Harmonisation des servitudes d'utilité publique et des régimes de travaux : peut-on simplifier dans un droit mouvant ?

Intervenant en cours de confirmation

3 – De la loi CAP à la loi Biodiversité : quelle protection des paysages ?

Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur Général, Conseiller Paysage auprès du Directeur de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, MEDDE

Table ronde : Les CH, un outil adapté aux territoires de projet ?

Animateur : Arnaud de LAJARTRE, Maître de conférences en droit public
Université d'Angers

Vincent BERJOT, Directeur des patrimoines au ministère de la Culture

Jean-Noël GALVAN, Directeur général de la Compagnie Immobilière
de Restauration, vice-président de l'ANVPAH-VSSP

Monsieur le maire de Sedan ou de Bayonne, Vice président de l'ANVPAH-
VSSP (sous réserve)

Saadia TAMELIKECHT, Présidente de l'ANABF, directrice du STAP de Seine
saint Denis

Déjeuner aux Greniers saint Jean

III – DU PATRIMOINE AU DROIT DE L'URBANISME : UN PARI RAISONNABLE ?

Présidence : Yves JEGOUZO, Professeur émérite de droit public
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Conseiller d'Etat honoraire

**1 – La consécration juridique des sites Unesco : le patrimoine mondial
à marche forcée dans le droit de l'urbanisme**

Jérôme FROMAGEAU, Président de la Société internationale
pour la recherche en droit du patrimoine culturel

2 – Le PLU patrimonial, nouvel eldorado du droit du patrimoine ?

Fabrice THURIOT, Université de Reims Champagne – Ardenne, membre
du programme PLUPATRIMONIAL de l'Agence Nationale de la Recherche

3 – La création architecturale dans les espaces patrimoniaux

Arnaud de LAJARTRE, Maître de conférences en droit public
Université d'Angers

**Table ronde : Le droit de l'urbanisme peut-il se substituer au droit
du patrimoine ?**

Animateur : Vincent VESCHAMBRE, Professeur de géographie
École d'architecture de Lyon

Jacky CRUCHON, Expert auprès de l'ANVPAH-VSSP

Isabelle LONGUET, Directrice de la mission Val de Loire

Anne-Catherine GAMERDINGER, Urbaniste - atelier Trame

Corinne LANGLOIS, Déléguée de la FNAU, directrice adjointe de l'Agence
d'urbanisme de Bordeaux

Conclusion par Jacqueline MORAND-DEVILLER, Professeur émérite
de droit public – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

PLAN D'ACCÈS

Tramway ligne A

Arrêt : Saint-Serge Université à 8 minutes de la gare

Lignes de bus : 3 | 7 | 9



RENSEIGNEMENTS : Pierre SECOUÉ,

secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr – Tél. : 02 41 96 21 17/45

Service recherche – Faculté de droit, d'économie et gestion – Université d'Angers

13, allée François Mitterrand – BP 13633 – 49036 ANGERS cedex 01



juris art etc.

juristourisme

association nationale
villes et pays d'art et d'histoire
villes à secteurs sauvegardés
et protégés